

qu'est-ce que la réforme du
mode de scrutin proportionnel
mixte compensatoire avec
listes régionales ?



COURT HISTORIQUE DE LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN AU QUÉBEC : UNE RÉFORME ATTENDUE DEPUIS PLUS DE 50 ANS



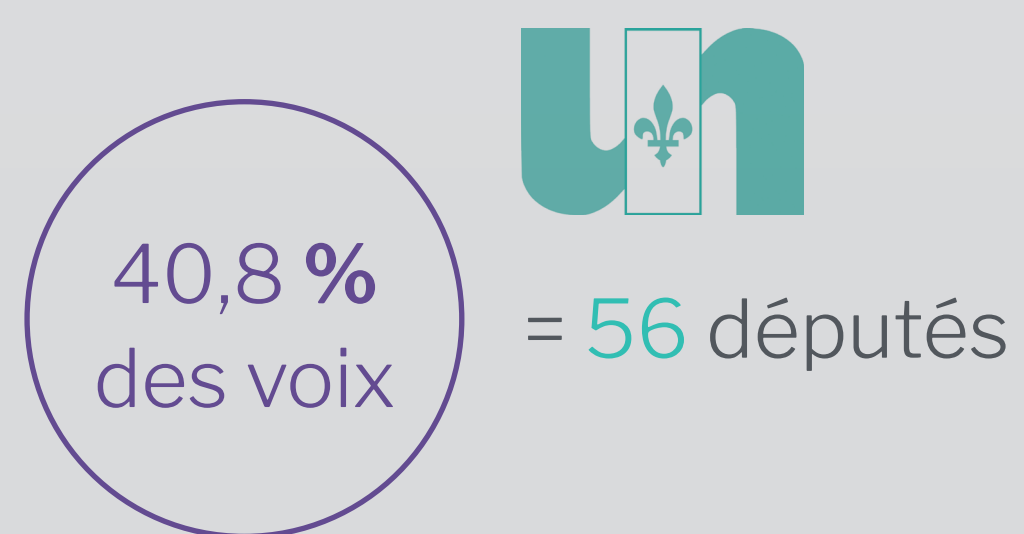
Je suis d'accord qu'on a un déficit de crédibilité, toute la classe politique, parce que Justin Trudeau l'avait promis; il ne l'a pas fait; le PQ l'avait promis et il ne l'a pas fait et le Parti libéral l'avait promis et il ne l'a pas fait. Moi, tout ce que je peux vous dire, c'est qu'un gouvernement de la CAQ va le faire.

François Legault

DES ANOMALIES ÉLECTORALES QUI FONT RÉAGIR

1966

point de départ de la réflexion publique



1973

une forte surreprésentation de sièges



DES ANOMALIES ÉLECTORALES QUI FONT RÉAGIR

1998

un autre renversement populaire

43,6 %
des voix

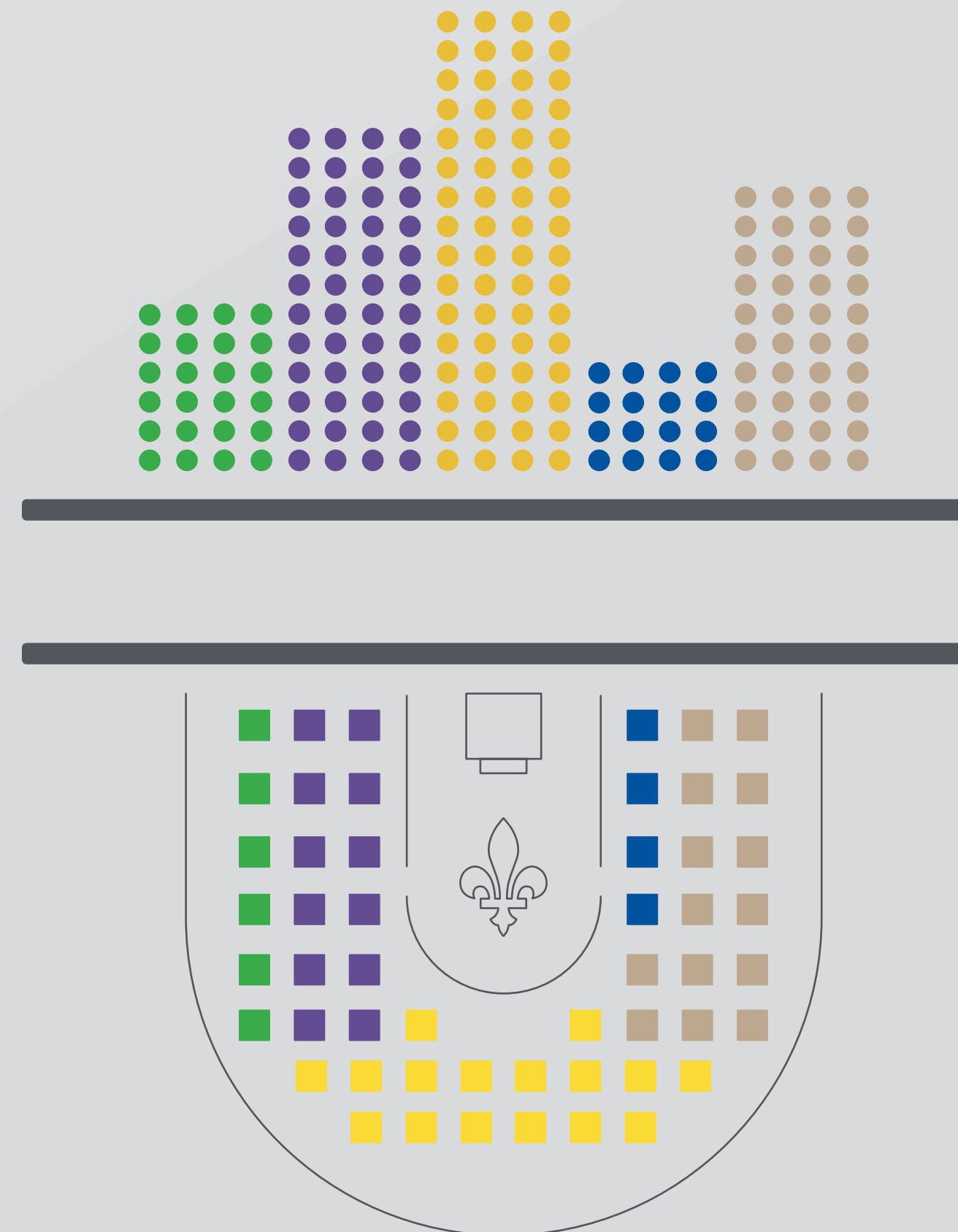


= 48 députés

42,9 %
des voix



= 76 députés



AVANT LA CAQ, QUATRE GOUVERNEMENTS ONT ENVISAGÉ LA RÉFORME



1970 — 1973

Robert Bourassa, **PLQ**

1971 — 1972 : Premières études en commission parlementaire



1970 — 1973

René Lévesque, **PQ**

1979 : Livre vert *Un citoyen, un vote*

1983 — 1984 : **Commission de la représentation électorale (CRE)** reçoit un mandat, consulte les citoyens et remet son rapport recommandant **la proportionnelle territoriale**.

Première occasion où le public était invité à exprimer son opinion : **462 intervenants** entendus.

AVANT LA CAQ, QUATRE GOUVERNEMENTS ONT ENVISAGÉ LA RÉFORME



2001 — 2003

Bernard Landry, PQ

Novembre 2001 : Pétition du MDN,
signée par 125 personnalités publiques

2001 — 2003 : Mandat d'initiative de la
Commission des institutions (Assemblée nationale)

Juin 2002 : Livre vert *Le pouvoir aux
citoyennes et aux citoyens*

Octobre 2002 — Mars 2003 : États généraux sur la réforme des
institutions démocratiques.

27 audiences régionales dans 20 villes du Québec, plus de 2050 ci-
toyens rencontrés et 237 mémoires reçus

Février 2003 : 1000 citoyens appuient massivement la réforme du
mode de scrutin à 90 %

Mars 2003 : Comité directeur recommande la proportionnelle ré-
gionale et un référendum

AVANT LA CAQ, QUATRE GOUVERNEMENTS ONT ENVISAGÉ LA RÉFORME



2003 — 2007

Jean Charest, PLQ

Décembre 2004 : Dépôt de l'avant-projet de loi

2005 — 2006 : Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE)

Novembre 2005 — Mars 2006 : Consultations publiques.

16 villes visitées pour entendre 379 groupes ou individus, 374 mémoires reçus et 1 170 opinions de citoyens sur le site web de la CSLE

Novembre 2006 : Dépôt du rapport de la CSLE

Large consensus autour **du mode de scrutin mixte compensatoire (67 % des interventions)**

2006 — 2007 : Mandat au DGEQ

QUOI RETENIR DE CES DÉMARCHES ?

1

Pour justifier leurs réticences, les gouvernements ont évoqué publiquement :

Absence de consensus (désaccord sur le contenu de la réforme) :

- Type de mode de scrutin (1981-1985)
- Modalités précises d'un mode de scrutin mixte compensatoire (2004-2006)

Arguments classiques comme la stabilité et le maintien des traditions politiques.

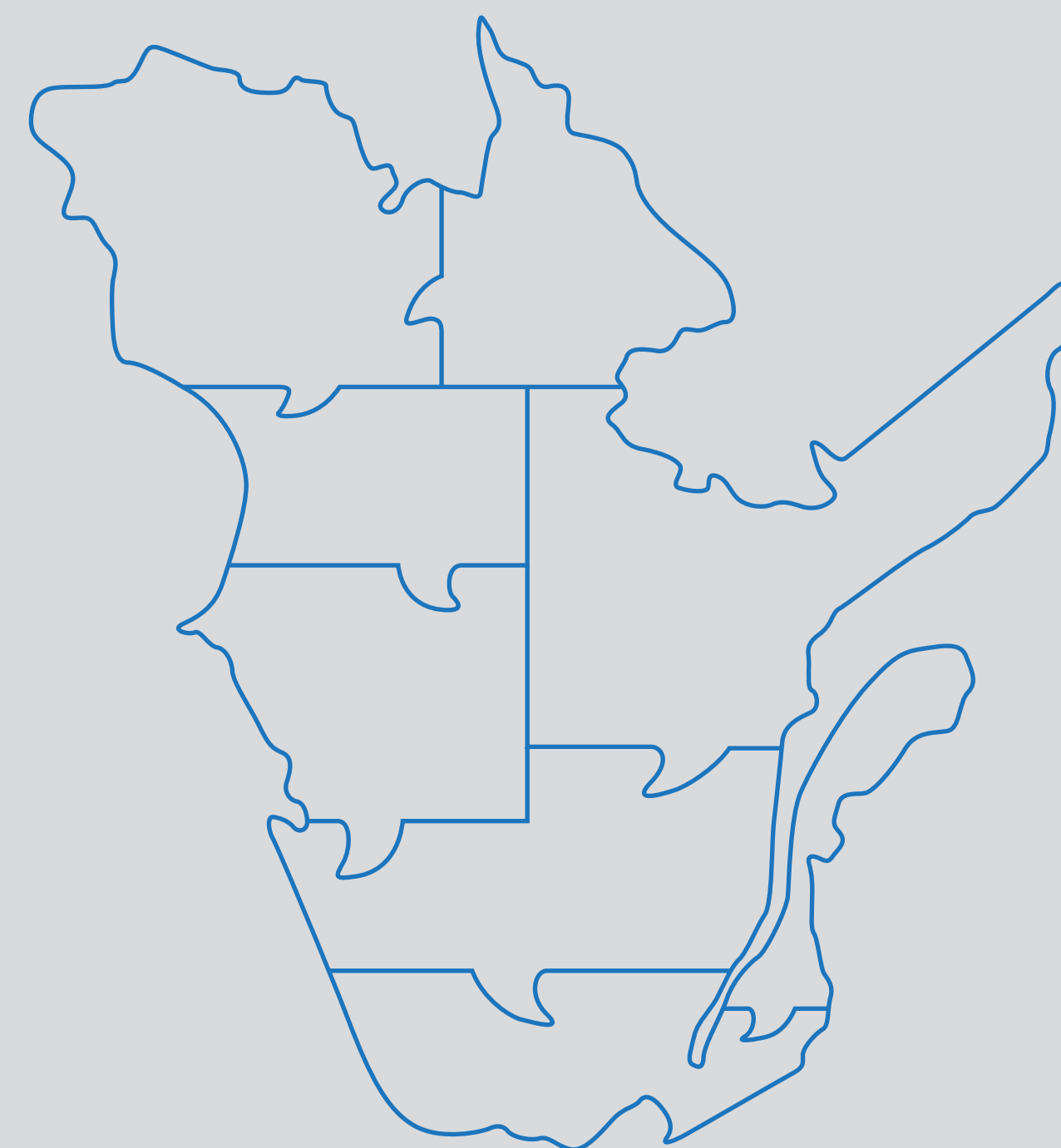
2

Le rôle des citoyens sera important pour la suite du débat

70% DES QUÉBÉCOIS
EN FAVEUR DE L'ADOPTION D'UN MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL

COMMENT FONCTIONNE LE SCRUTIN MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR (SMUT) ?

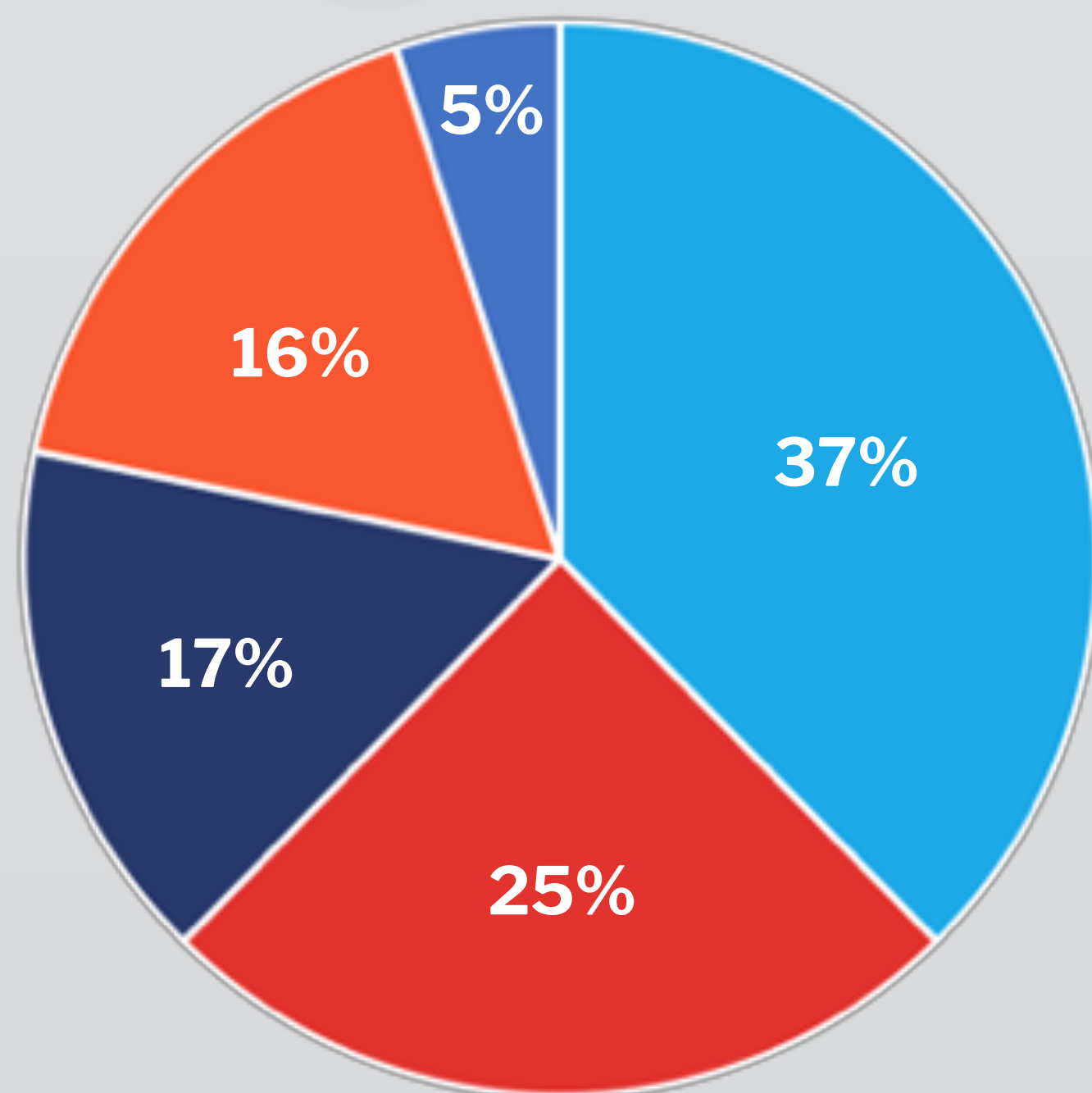
- ✓ 125 élections locales tenues au même moment.
- ✓ Le candidat qui obtient le plus de votes l'emporte.
- ✓ Le parti qui obtient le plus de sièges prend le pouvoir.
- ✓ Peu importe les proportions de votes obtenus par les autres candidats défaits dans les circonscriptions, ces votes n'influencent en rien la composition de l'Assemblée nationale.
- ✓ Engendre des distorsions électorales entre les proportions de votes et de sièges.



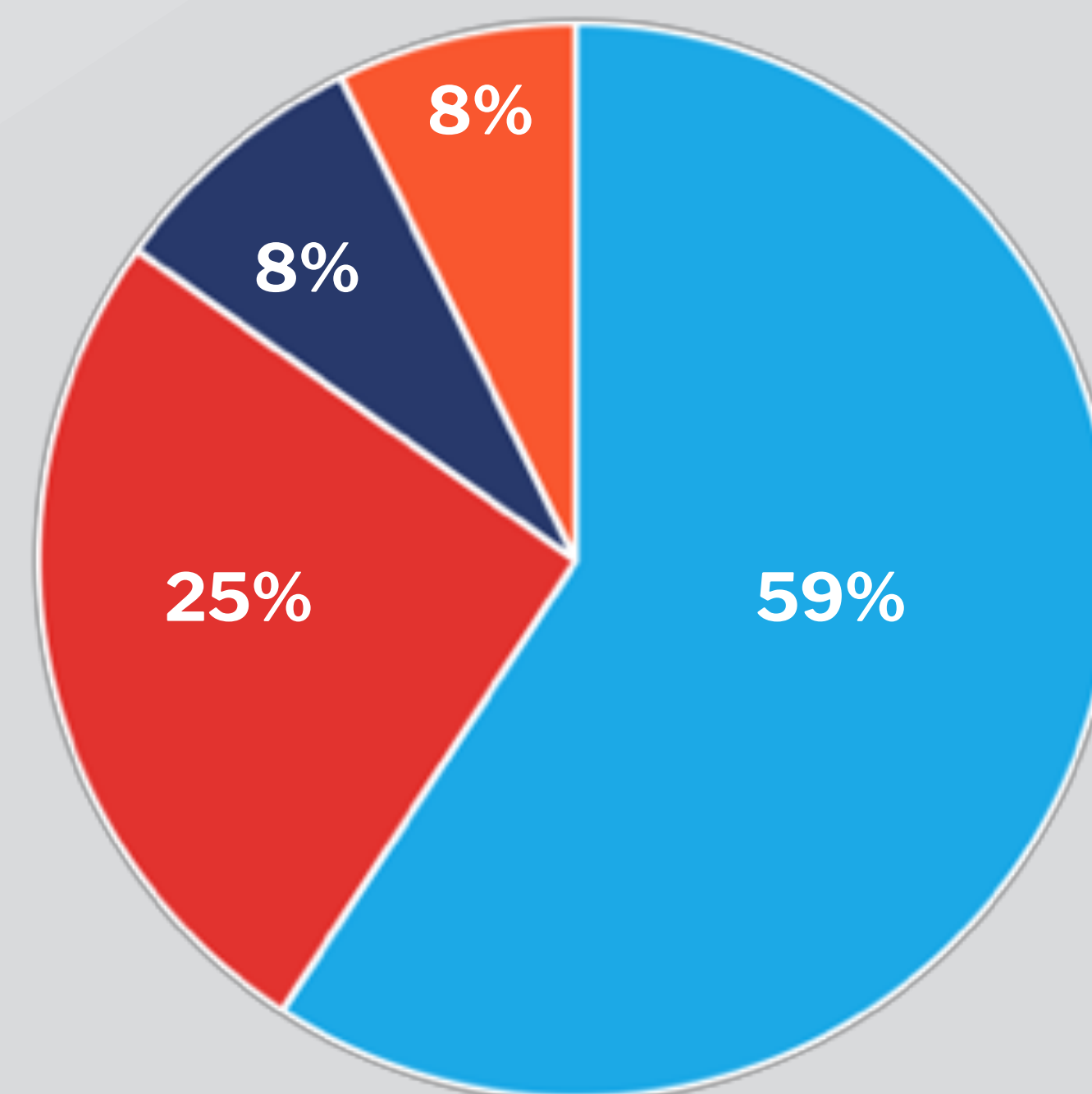
COMMENT FONCTIONNE LE SMUT ?

notre mode de scrutin fabrique des majorités parlementaires :

Élections québécoises de 2018



Volonté populaire :
% des votes accordés à chaque parti

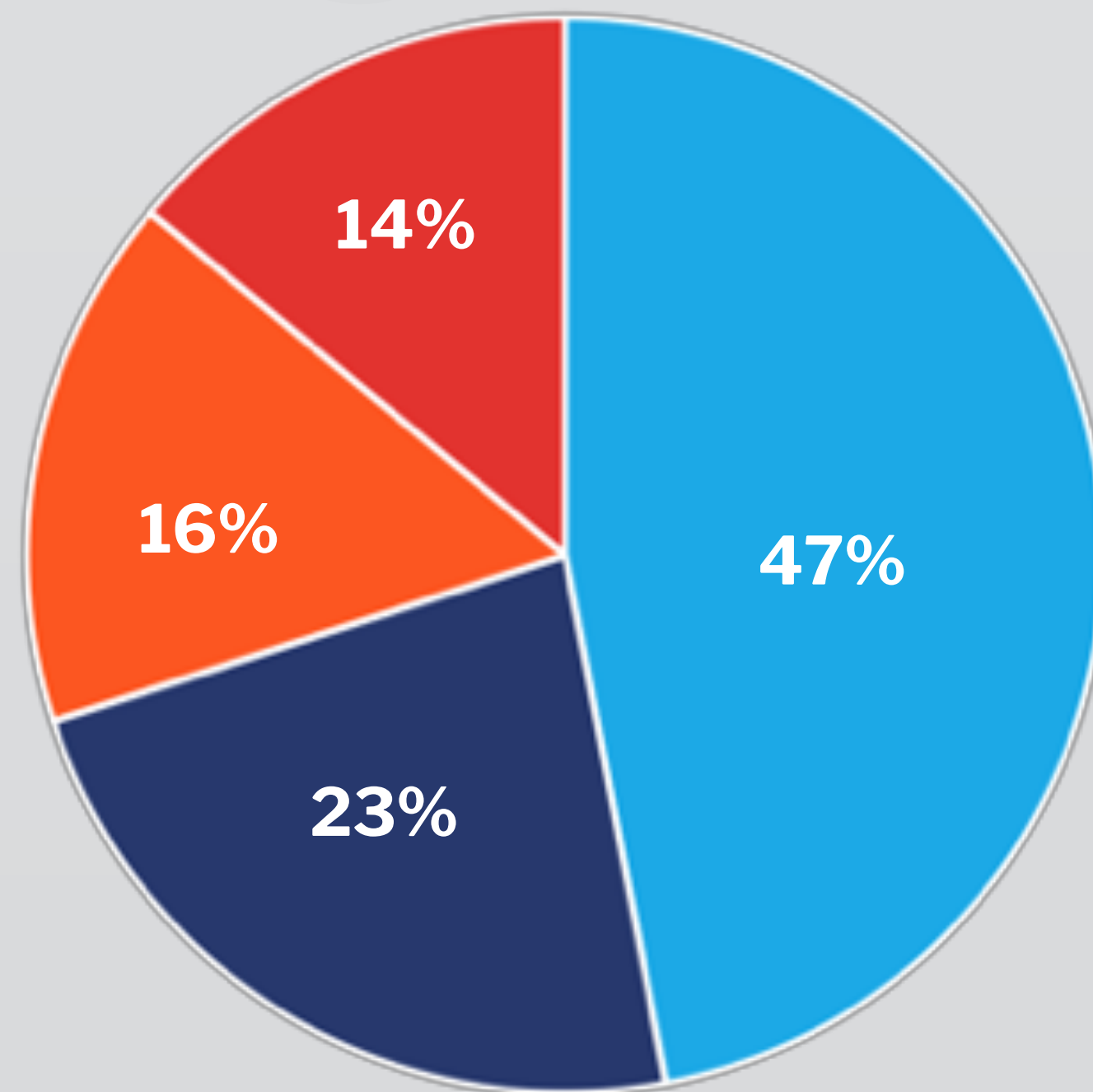


Composition de l'Assemblée nationale :
% des sièges occupés par chaque parti

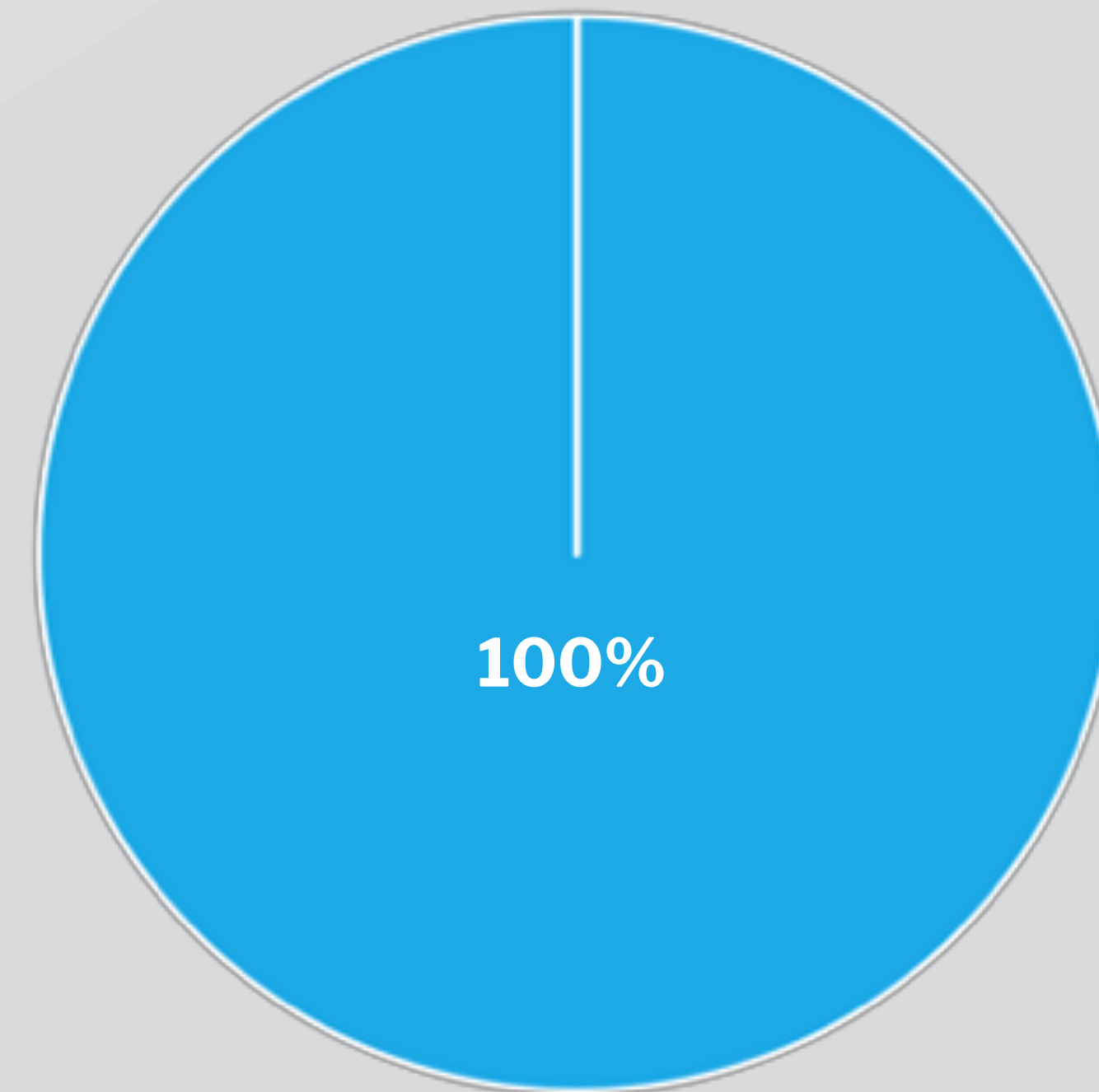
COMMENT FONCTIONNE LE SMUT ?

notre mode de scrutin fabrique des monopoles régionaux :

Élections québécoises de 2018,
Laurentides



Volonté populaire :
% des votes accordés à chaque parti



Composition de l'Assemblée nationale:
% des sièges occupés par chaque parti

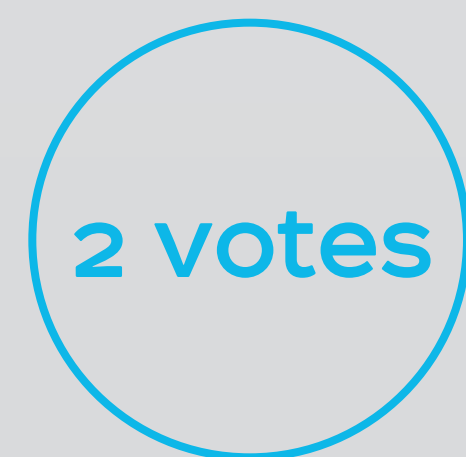
LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'UN MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL MIXTE COMPENSATOIRE AVEC LISTES RÉGIONALES

proportionnel

Réduction de la différence entre la proportion de votes et la proportion de sièges.

mixte

Sièges de circonscription (députés élus au SMUT) et sièges de liste (députés élus selon un mécanisme compensatoire)



1^{er} vote pour le siège de circonscription

2^{ème} vote pour choisir un parti, afin d'élire les députés de liste régionale selon un mécanisme compensatoire.

carte électorale

75 sièges de circonscription et 50 sièges de liste

vote 1 :
choix du candidat
pour la circonscription

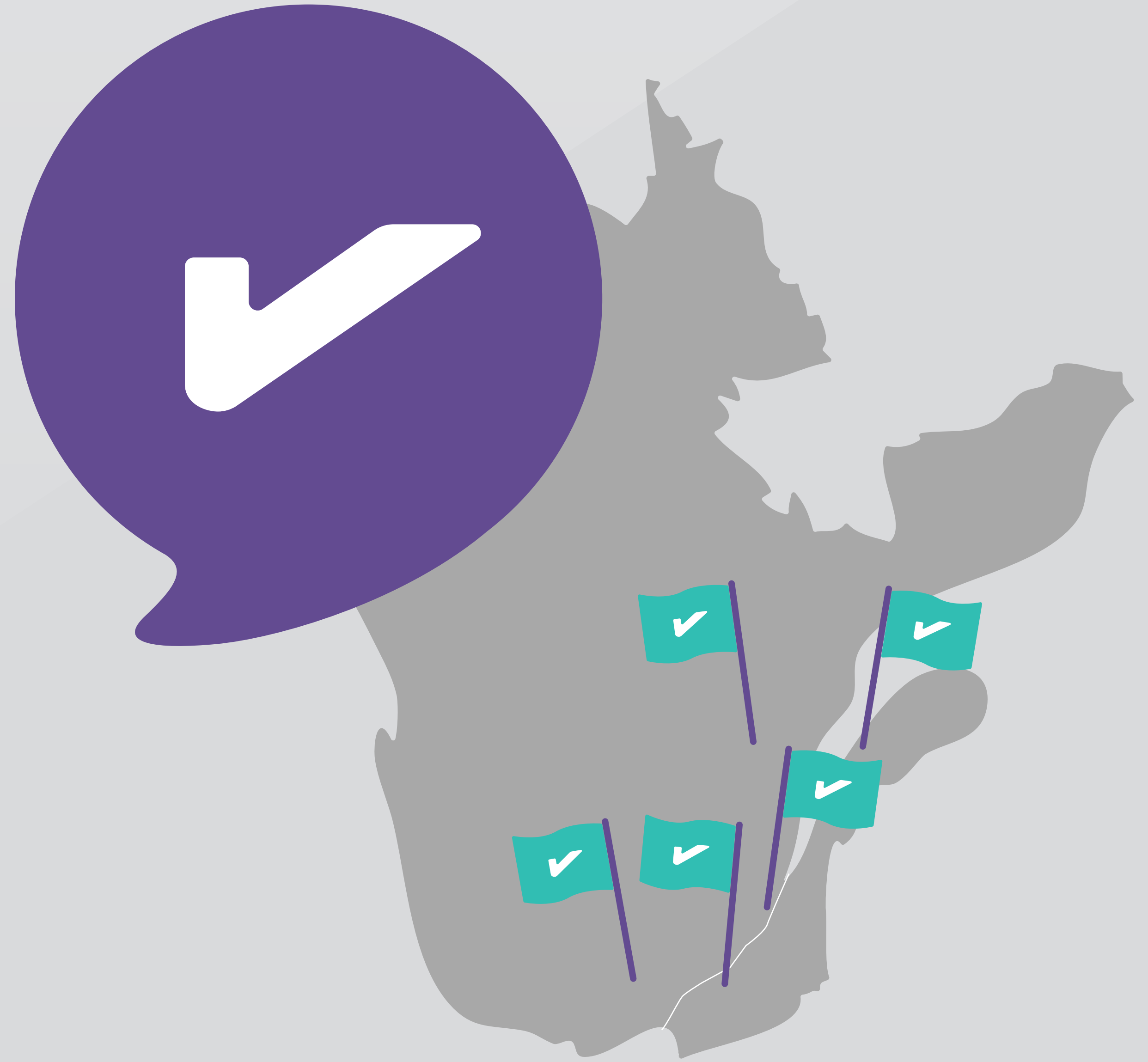
vote 2 :
choix d'un parti
que l'on souhaite appuyer

FONCTIONNEMENT D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

Les sièges de liste sont répartis sur le territoire et permettent de corriger les distorsions électorales engendrées par le mode de scrutin majoritaire.

parti	votes (%)	50 sièges de circonscription (SMUT)	50 sièges de liste (mécanisme compensatoire)	Total 100 députés
parti A	44	33	+11	=44
parti B	32	16	+16	=32
parti C	18	1	+17	=18
parti D	6	0	+6	=6
total	100	50	+50	=100

UN **BON** MODE DE SCRUTIN!



LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

1ère modalité : Le type de compensation nationale, régionale ou nationale avec redistribution régionale?

a

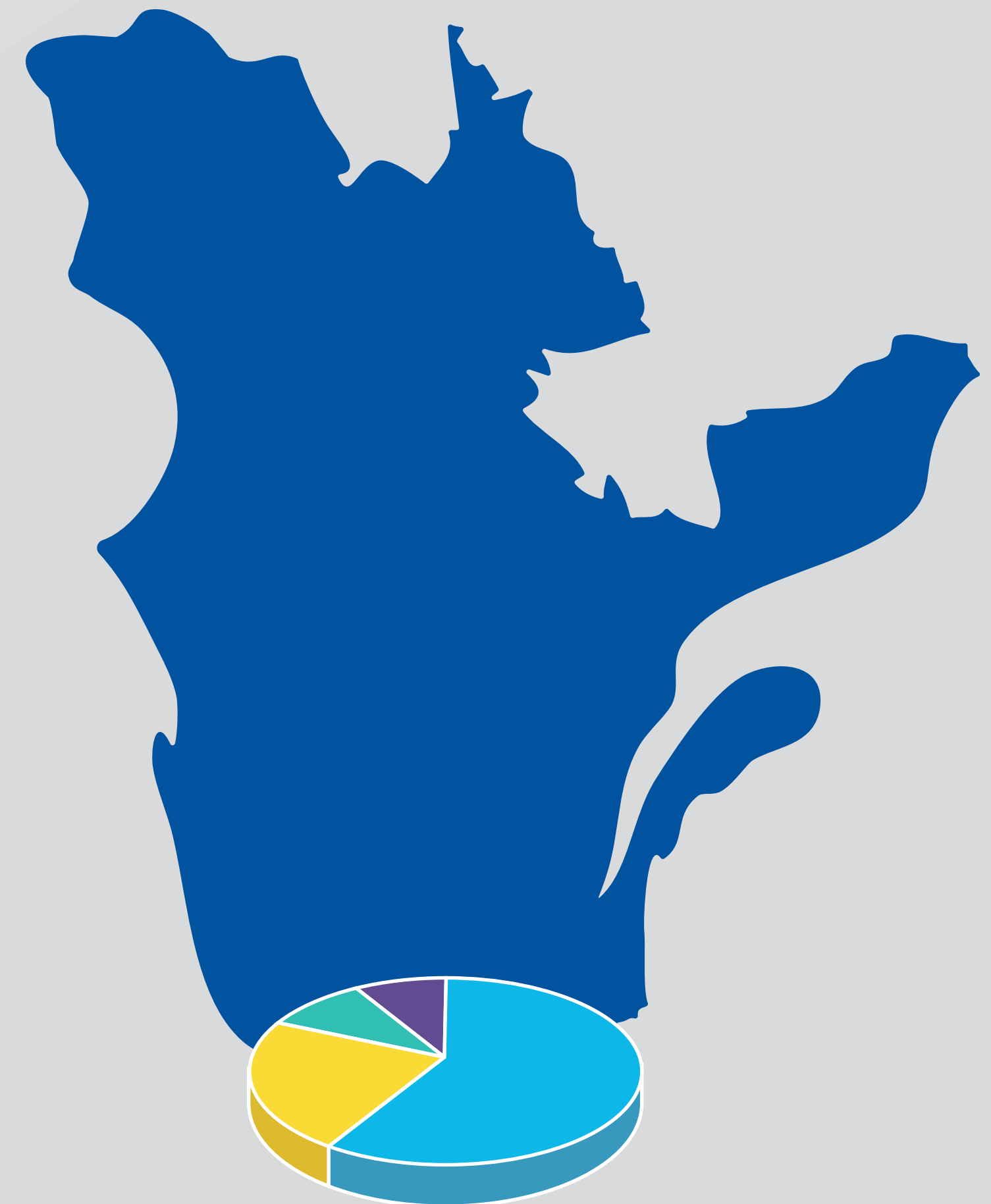
Compensation nationale :

Le pourcentage total de votes obtenus par chaque parti à l'échelle du Québec constitue la base du calcul pour obtenir les sièges de liste.

- Utilisé en Nouvelle-Zélande et dans plusieurs Länder
- 184 appuis (sur 222) à la CSLE (2005-2006)

Permet des résultats plus proportionnels.

Favorise davantage les petits partis (hausse du pluralisme politique)



LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

b

Compensation régionale :

Le pourcentage total de votes par parti dans une région constitue la base du calcul pour l'attribution des sièges de liste à l'intérieur de cette région

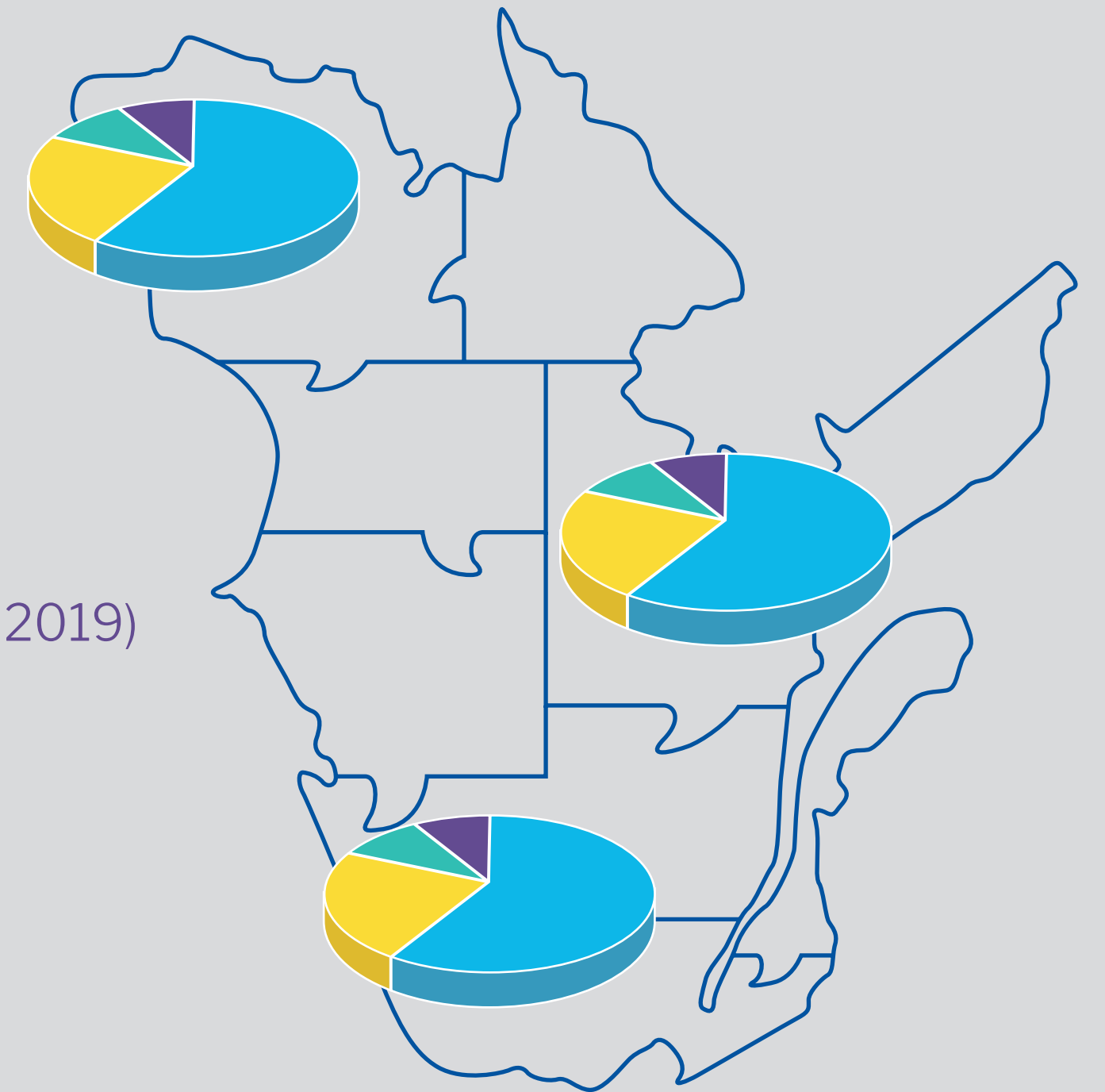
Le nombre de régions électorales (et d'électeurs) peut varier sur le territoire du Québec.

- Utilisé en Écosse, au pays de Galles et dans deux Länder
- Compensation retenue dans l'avant-projet de loi de 2004 (et probablement en 2019)
- 17 appuis à la CSLE (2005-2006)

Les résultats globaux sont moins proportionnels.

Une plus grande prime accordée au parti vainqueur.

Permet que les députés de liste aient une assise territoriale et d'assurer que les régions aient le même poids politique.



LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE



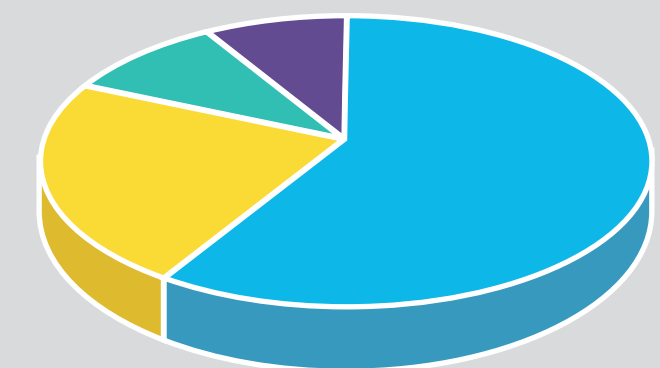
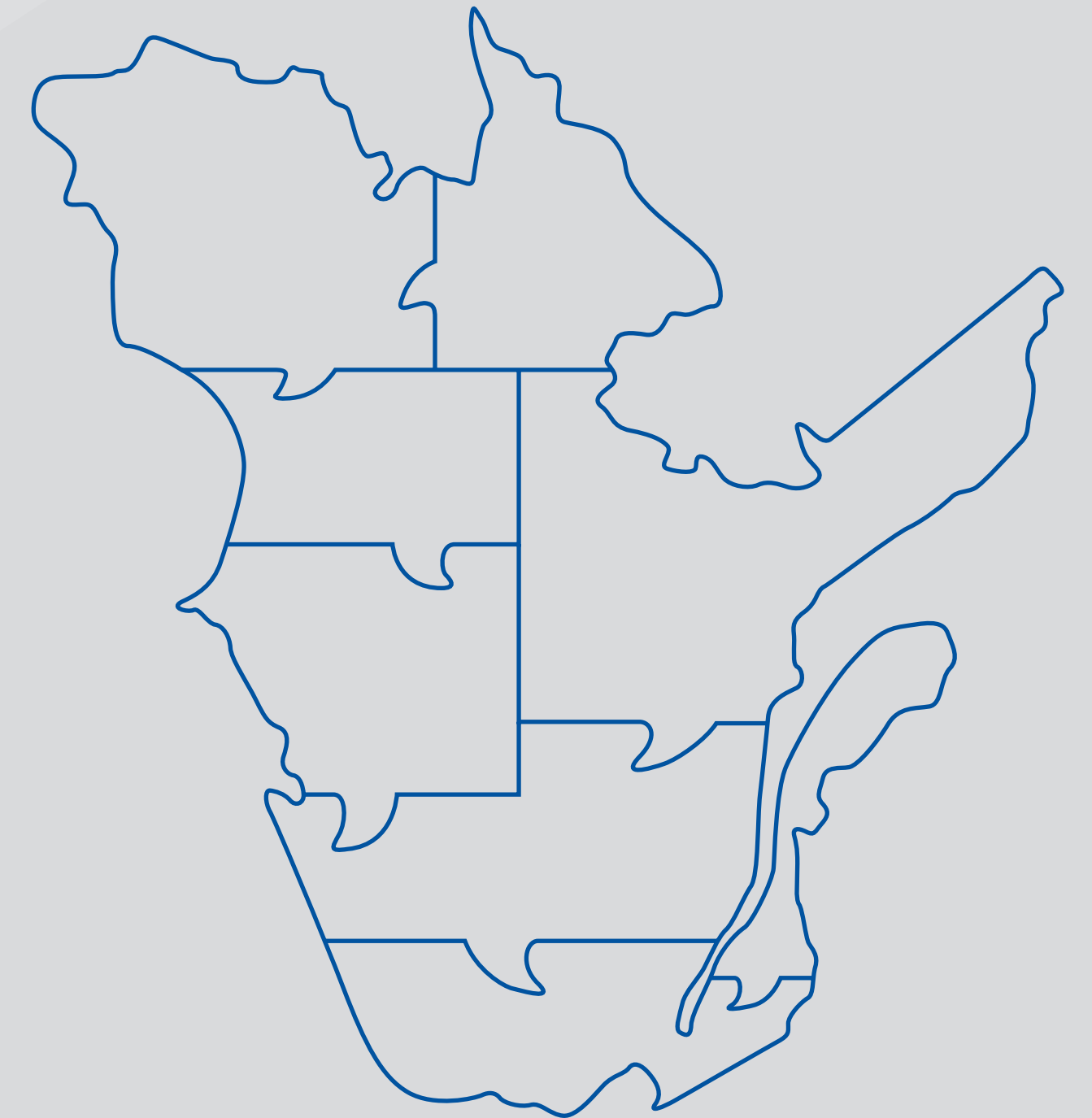
Compensation nationale avec redistribution régionale :

Le pourcentage total de votes obtenus à l'échelle du Québec constitue la base du calcul, mais les sièges de liste sont répartis selon des listes régionales des partis.

- Utilisé au Mexique et en Allemagne (élections fédérales)
- 7 appuis à la CSLE (2005-2006)
- Compensation retenue dans le rapport du MDN en 2018*

Permet des résultats plus proportionnels et favorise davantage les petits partis (hausse du pluralisme).

Permet aussi que les députés de liste aient une assise territoriale et d'assurer que les régions aient le même poids politique.



LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

2^{ème} modalité : Le territoire de représentation : peu ou beaucoup de régions électorales?

Plus le nombre de régions électorales est élevé.

- Moins les résultats seront proportionnels
- Cela défavorise la représentation des petits partis

Et moins il y a de régions électorales, ce sera la situation inverse!

À noter qu'un découpage à 9 régions électorales* et la compensation nationale révèlent peu de différence pour :

- Proportionnalité des résultats et représentation des petits partis (**compromis**)

Rapport du MDN a recommandé 8 régions électorales*.

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

Les conséquences d'un découpage basé sur les 17 régions administratives

Va créer une **proportionnelle à deux vitesses** :

- Les Montréalais = haut niveau de proportionnalité (**12 sièges de compensation**)
- Les citoyens des régions éloignées = une proportionnelle plus mitigée
 - **2 sièges de compensation** : Centre-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Outaouais et Laval
 - **1 seul siège de compensation** : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord

« la proportionnalité des résultats et le pluralisme politique [...] pourraient devenir l'apanage de deux ou trois régions du Québec seulement ».

Va avantager les partis dominants dans les régions administratives peu peuplées (où de fortes distorsions électorales pourront se produire) = Exemple : **CAQ - aujourd'hui**

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

3^{ème} modalité : Le seuil de représentation

Si la compensation nationale* est retenue, on peut fixer un seuil de représentation (explicite) dans la Loi électorale :

- Majorité des cas = 5 % des votes de liste*
- 2 % dans le rapport du MDN

Si la compensation régionale est retenue, un seuil de représentation (implicite) va se créer au sein de chaque région électorale :

- Ce seuil « découle des conséquences mathématiques de la méthode de calcul, du nombre de partis en présence et du nombre de sièges à pourvoir dans une région de compensation ».

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

seuil implicite théorique (Rapport DGEQ de 2007)

nombre de régions de compensation	minimum	moyenne	maximum
9 régions à population égale	6,7 %	7,1 %	7,7 %
9 régions à population inégale	3,3 %	9,2 %	16,7 %
17 régions	7,1 %	15,6 %	25,0 %
26 régions (avant-projet de loi - 2004)	16,7 %	20,9 %	33,3 %

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

4^{ème} modalité : La méthode de calcul pour l'attribution des sièges de compensation

La méthode de calcul a peu d'influence lorsque **la compensation et la redistribution des sièges se font à l'échelle nationale.**

Mais lorsque la compensation ou la redistribution des sièges est à la l'échelle régionale, elle a toute son importance :

- **D'Hondt** engendre les plus grandes distorsions électorales
 - Méthode la plus répandue (Écosse, pays de Galles et certains Länder)
- **Hare** produit les résultats les plus proportionnels ET avantage les petits partis
 - Méthode utilisée au Mexique et en Allemagne (élections fédérales et certains Länder)
- **Droop** est une formule de compromis

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

5^{ème} modalité : un vote ou deux votes exercés par l'électeur?

Un mode de scrutin à deux votes :

- Permet de faire un **vote partagé** (améliore le choix des citoyens)
- Permet des résultats électoraux plus proportionnels et a un effet positif sur la représentation des petits partis
- Quasi-unanimité des modes de scrutin mixtes permet les deux votes
- Engendre un nombre de bulletins de vote rejetés plus élevés, même s'il n'est **pas** plus compliqué **d'exprimer deux votes (Québec : élections municipales)**

Un mode de **scrutin à un seul vote** :

- Le vote pour le siège de circonscription est reporté au même parti pour l'élection du siège de liste
- Simplifie le processus et bouleverse moins les habitudes des électeurs
- Avantage les grands partis (ne favorise pas le pluralisme politique)

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

6ème modalité : Les députés de liste

a

— La simple candidature ou la double candidature?

Simple candidature : campagne électorale pour le siège de circonscription ou le siège de liste

- Ne permet pas aux candidats de circonscription défaits d'être élus grâce aux listes (fortes réticences des députés)

Double candidature obligatoire : campagne électorale simultanée pour une circonscription et une région

- Permet d'acquérir de l'expérience terrain
- Permet aux candidats défaits d'être repêchés

Double candidature facultative : liberté de choix aux partis et candidats (règle courante)

- Dynamique politique rend inévitable la double candidature

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

b Deux classes de députés?

Croyance « répandue », mais **la pratique généralisée montre le contraire**

- Les députés de liste sont présents sur le terrain et rencontrent les électeurs
- Les citoyens peuvent s'adresser à des députés provenant **de différents partis**

Égalité réelle entre les députés de circonscription et de liste

- Être élu de liste ne constitue ni un avantage ni un inconvénient afin d'accéder aux fonctions ministérielles en Allemagne et Nouvelle-Zélande

Sur le long terme, le nombre de députés qui a appartenu aux deux catégories d'élus augmente (devient alors difficile de critiquer la légitimité)

MAIS un exemple où la cohabitation n'est pas aussi harmonieuse est le pays de Galles - *les législateurs québécois auront la responsabilité d'éviter ces conflits et de mettre en place certaines mesures*

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE

Autres modalités



Les listes : nationales ou régionales **et** fermées ou ouvertes **et** la façon de les établir.



Nombre de députés à l'Assemblée nationale **et** ratio députés de circonscription et de liste.



Plusieurs aménagements possibles dans la création d'un mode de scrutin mixte compensatoire



Carte électorale (75 circonscriptions électorales + circonscriptions d'exception?).



La manière de combler les sièges vacants en cours de mandat (député de circonscription et député de liste)



La création du nouveau mode de scrutin dépend des intentions du législateur : Surtout quant au degré de proportionnalité et à la place faite aux petits partis

QUELS SONT D'AUTRES ENJEUX DANS LES PROCHAINS MOIS ?



comment favoriser la représentation des femmes ?

sièges de listes

Listes fermées

Les partis doivent présenter une alternance femmes-hommes **et** la moitié des listes doit débiter par une femme et l'autre moitié par un homme (double critère)

sièges de circonscription

Les partis devront présenter entre **45 %** et **55 %** (ou **40 %** et **60 %**) de femmes et d'hommes pour les sièges de circonscription

obligatoire ?

Critère inscrit dans la loi et vérifié par le DGEQ

incitatifs ?

Critère vérifié par un/des organisme(s) de vigie (comme en 2018) – va probablement donner des résultats similaires

QUELS SONT D'AUTRES ENJEUX DANS LES PROCHAINS MOIS ?










Ces mesures peuvent aussi être envisagées pour assurer une **meilleure représentation de la diversité ethnoculturelle**

Une autre solution est d'ajouter des mesures **financières incitatives** :











Telles la majoration de l'allocation annuelle versée à un parti politique et le remboursement accru des dépenses électorales

Selon le nombre de candidates **ou** le nombre d'élues.

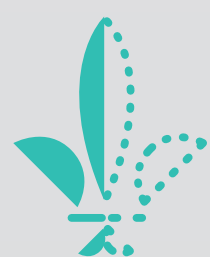
candidats de compensation du parti A, région 1

		<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>

candidats de compensation du parti B, région 1

		<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>

QUELS SONT D'AUTRES ENJEUX DANS LES PROCHAINS MOIS ?



Poids politique des régions

Compensation régionale et compensation nationale (avec redistribution régionale) permettent de respecter le même poids qu'à actuellement chacune des 17 régions administratives

Les régions auront des députés provenant de quelques partis et ceux-ci pourront défendre des mandats régionaux

Les régions ne seront plus représentées entièrement par un seul parti : CAQ en 2018 - Laurentides, Chaudière-Appalaches, Mauricie et Centre-du-Québec

Cette hausse du pluralisme politique au sein des régions pourra favoriser la concertation régionale pour promouvoir des projets qui ne seront pas seulement ceux du parti au pouvoir

La culture politique a ainsi le potentiel de changer au niveau régional

Les citoyens pourront prendre contact avec leur député de circonscription, mais aussi avec leurs députés régionaux

Ce qui va renforcer l'accès des citoyens aux élus

QUELS SONT D'AUTRES ENJEUX DANS LES PROCHAINS MOIS ?



une réforme à l'avantage des régions

1

Plus de représentation pour les régions

Représentation plus fidèle des proportions de votes obtenues par chacun des partis. La députation de chacune des régions s'en trouvera donc plus diversifiée.

2

Plus de pouvoir pour les régions

Permet de maintenir son élu de circonscription, tout en permettant aussi de recourir aux élus de liste, qui proviendront de divers partis et qui auront pleine légitimité pour répondre aux citoyens en étant associés à la région.

QUELS SONT D'AUTRES ENJEUX DANS LES PROCHAINS MOIS ?

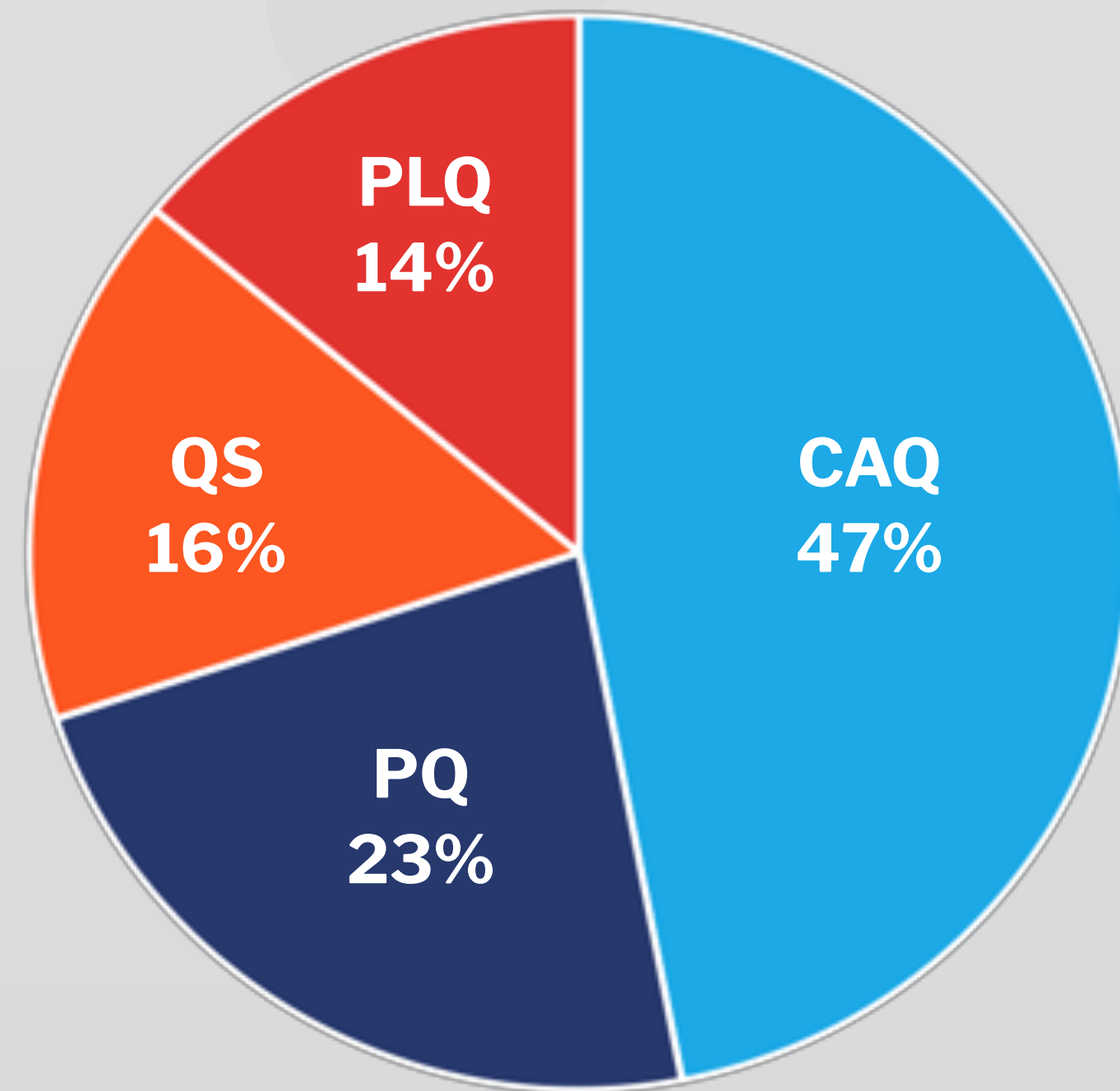
3

Plus de **stabilité** pour les régions

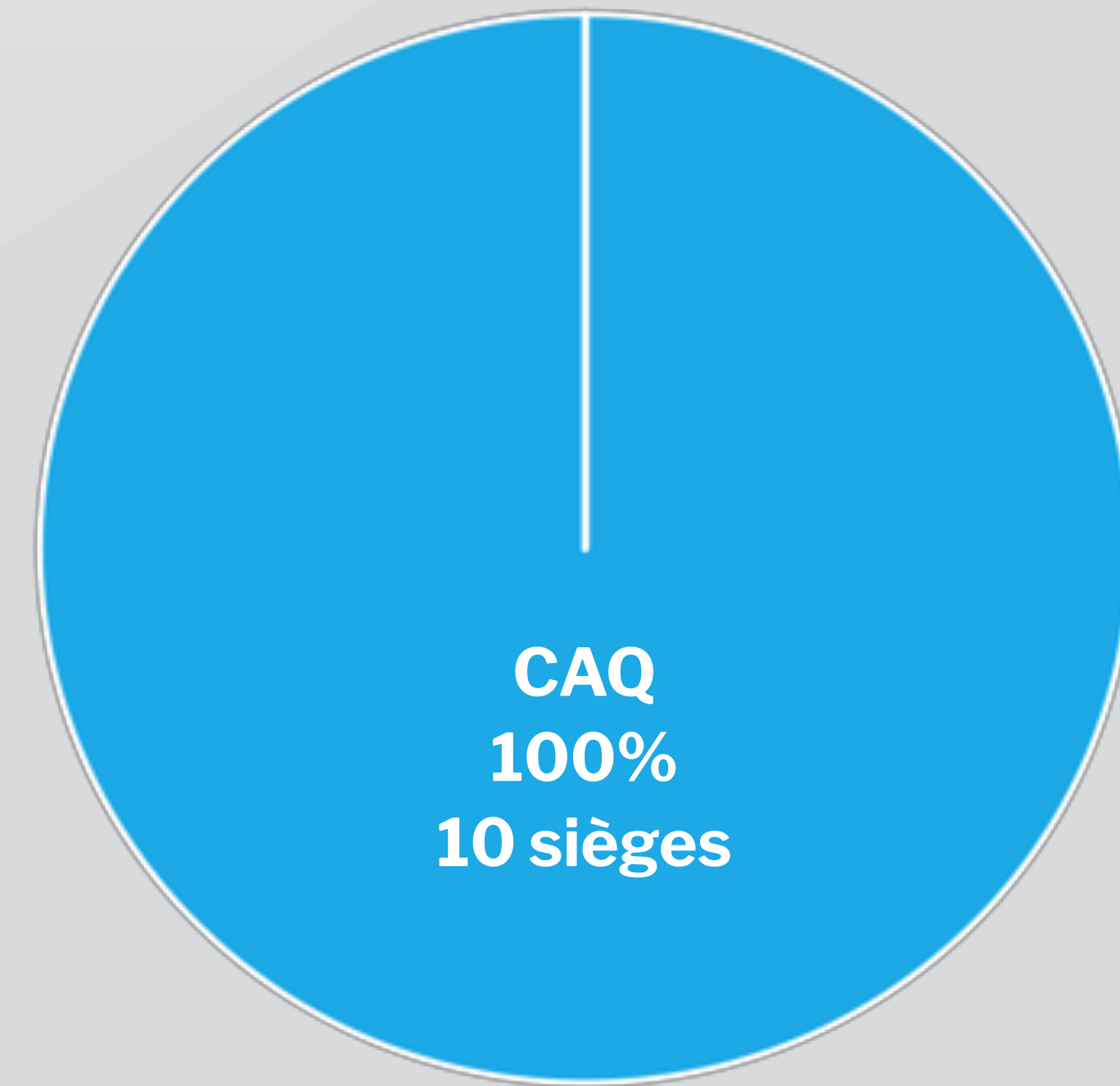
Changements moins drastiques de la députation régionale, à l'image des variations réelles dans les votes de la population, ce qui fait en sorte qu'il est possible de planifier sur le long terme les stratégies de développement régional.



Élections québécoises de 2018 Laurentides (SMUT)



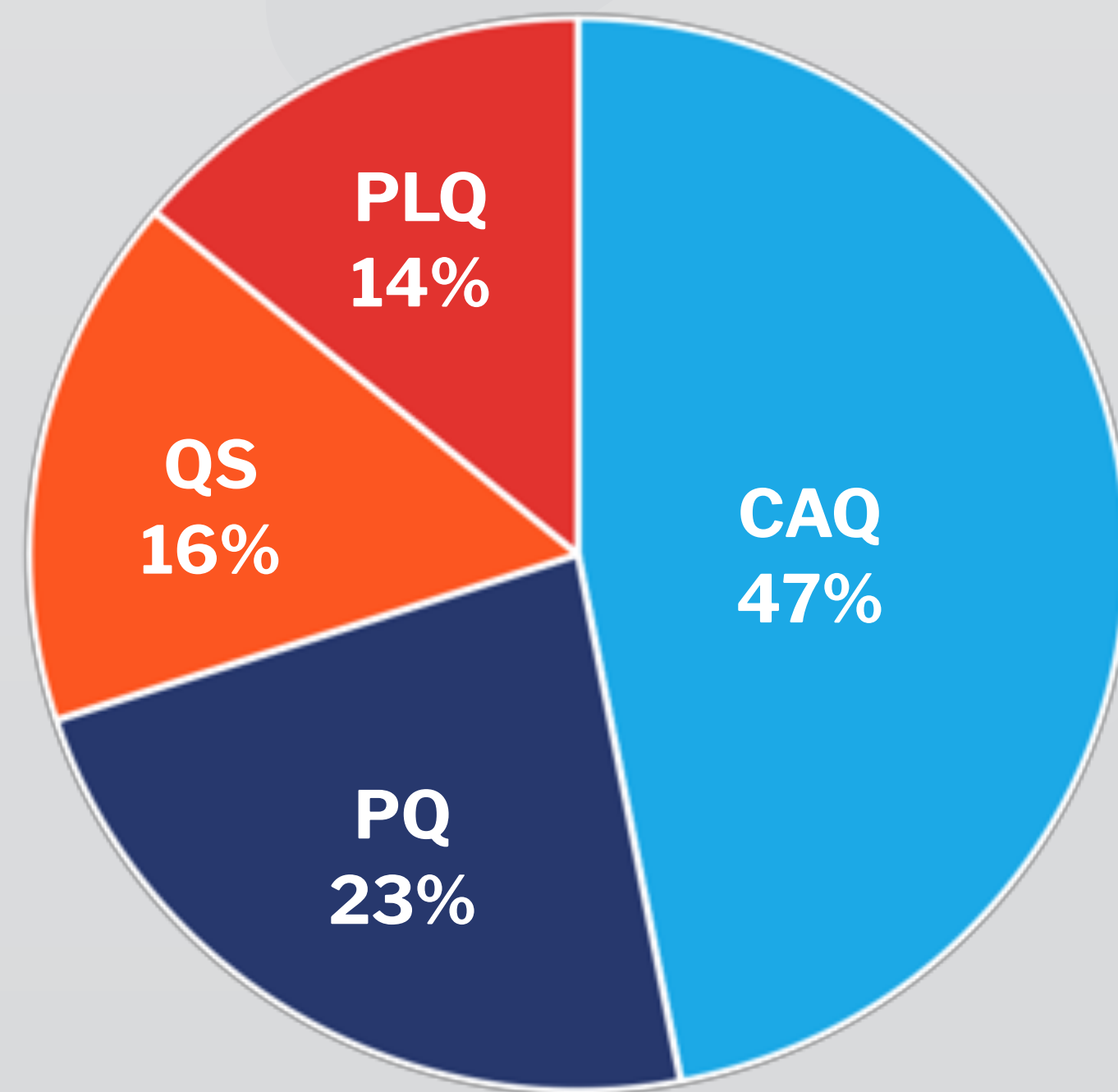
Volonté populaire :
% des votes accordés à chaque parti



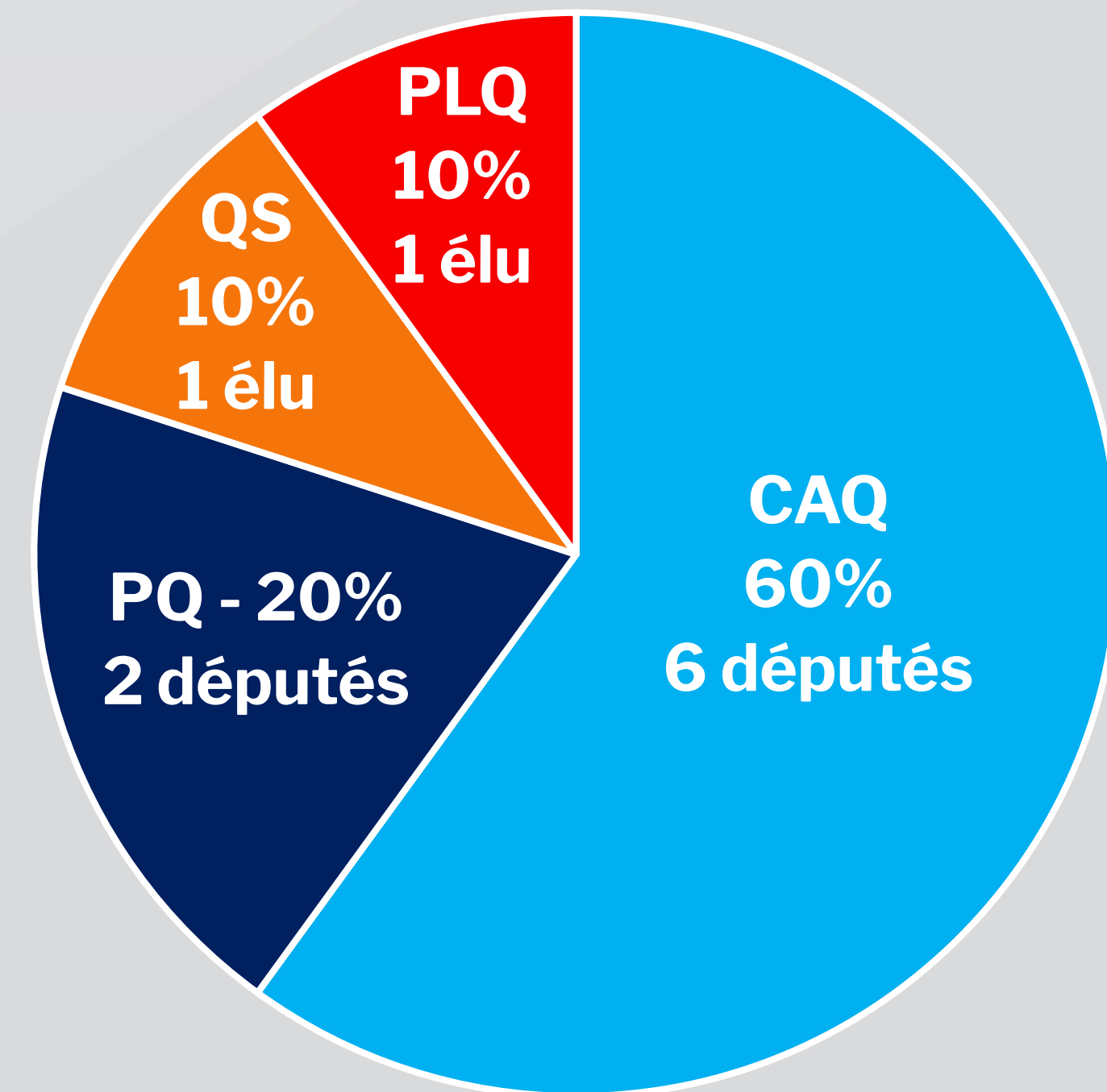
Composition de l'Assemblée nationale:
% des sièges occupés par chaque parti

Élections québécoises de 2018

Laurentides (MIXTE avec une compensation régionale)



Volonté populaire :
% des votes accordés à chaque parti



Composition de l'Assemblée nationale:
% des sièges occupés par chaque parti

Si nous voulons que les députés qui siègent à l'Assemblée nationale complètent le processus législatif nécessaire pour modifier le mode de scrutin, le mouvement citoyen devra être le moteur du **changement**.



DES QUESTIONS?

